



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 12 Octobre 2017

Question n°7

Résiliation convention d'accès des communes de la CCRC au SYTEVOM

L'an deux mille dix-sept, le **12 Octobre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 3 Octobre 2017.

20 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 1 était représenté et 1 avait donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Félice ZWINGELSTEIN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jean-Pierre BRINGARD, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Thierry STEINBAUER, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Alphonse M'BOUKOU, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JARDON, Jean PAOLI.

Était représenté : Laurent LACREUSE pour Michel JACOBBERGER.

Avait donné procuration : Éric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER.

Étaient Excusés :

Étaient Absents : Eliane FARNY, Didier SANSIG, Christophe GEORGES, Hervé GUIOT, Jean-Claude MILLE, Luc SENGLER, Pascal PETITJEAN.

Secrétaire de séance : Jean-Luc ANDERHUEBER

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 3 Octobre 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

Vu la délibération du 1^{er} Octobre 2015 autorisant la signature de la convention d'accès pour les communes de la CCRC aux déchèteries du SYTEVOM,

Vu la délibération du 27 Juin 2017 du Conseil Communautaire de la CCRC,

Une convention pour l'accès aux déchèteries du SYTEVOM pour les habitants de la CCRC a été signée depuis le 1^{er} janvier 2016. Le coût est de 20 € HT par an par badge soit un montant de 106 440 € HT pour 2016. Pour 2017, il est attendu un coût identique à 2016.

Au 1^{er} janvier 2018 une déchèterie semi-fixe sera ouverte, sous condition de la mise à disposition du terrain et des aménagements par la CCRC sur Champagny 2 jours par semaine, les mercredis et samedis.

La CCRC a délibéré, en date du 27 juin 2017 en faveur de cette déchèterie semi-fixe, de la suppression des déchèteries mobiles sur Plancher-Bas et Plancher-Les-Mines et de la résiliation des accès pour les habitants de la CCRC aux installations du SYTEVOM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'acter la résiliation de la convention avec le SYTEVOM au 1^{er} janvier 2018.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président
Patrick MIESCH

